****

**NOTICE RELATIVE AUX MODALITÉS DE PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ**

**DES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS D’ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Réseau des conservatoires Vallée Sud – Grand Paris

Année scolaire 2021 – 2022

Nous vous remercions de lire attentivement les informations ci-dessous et de compléter le formulaire page 2, qui constitue une pièce obligatoire du dossier de réinscription.

Les échéanciers proposés pour vous acquitter des frais de scolarité diffèrent selon l’option retenue par vos soins :

* si vous choisissez le prélèvement automatique, le paiement des frais de scolarité sera réparti à parts égales sur 6 mois (prélèvement tous les 15 du mois, de décembre 2021 à mai 2022).

N.B. : La mise en place du prélèvement automatique nécessite de fournir à l’administration de l’établissement le Relevé d’Identité Bancaire du compte à prélever ainsi que le modèle de mandat d’autorisation de prélèvement, dûment signé, dont la version pré-complétée vous sera fournie.

* si vous optez pour les autres moyens de paiement (paiement en ligne, chèque, Pass+ Hauts-de-Seine–Yvelines\*, chèques Vacances…), les frais de scolarité pourront être réglés à votre convenance :
  + soit en 1 versement unique global, le 15 décembre 2021 au plus tard,
  + soit en 3 versements :   
    **échéance n°1** : 15/12/2021 – **n°2** : 15/02/2022 – **n°3** : 15/04/2022.

Le personnel du conservatoire reste à votre disposition pour tous renseignements et pour vous accompagner dans vos démarches.

\* le Pass+ est un porte-monnaie électronique proposé par les Conseils Départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines à tous les jeunes, de la 6e jusqu’à la majorité (informations complètes sur [www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)).

****

**FORMULAIRE RELATIF AUX MODALITÉS DE PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ**

**DES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS D’ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Réseau des conservatoires Vallée Sud – Grand Paris

Année scolaire 2021 – 2022

pMerci de compléter les champs ci-dessous et de cocher le moyen de paiement choisi.

Je, soussigné.e, : Madame □ Monsieur □

Nom : …………………………………………………………. Prénom : ……………………………………………………..………

Responsable légal de l’enfant : …………………………………………………………………………………………………………………….

atteste avoir pris connaissance des différentes modalités de paiement présentées sur la notice jointe et souhaiter régler les frais de scolarité 2021 – 2022 :

□ par prélèvement automatique en 6 échéances\*,

□ par d’autres moyens de paiement (paiement en ligne, chèque, Pass+ Hauts-de-Seine-Yvelines, chèques Vacances) :

□ en 1 versement unique,

□ en 3 versements.

\*en ce cas, je m’engage à fournir à l’administration de l’établissement le Relevé d’Identité Bancaire du compte à prélever et à signer le mandat de prélèvement qui me sera adressé.

IMPORTANT :

* Sans réponse du redevable, le paiement unique sera appliqué par défaut ;
* En cas d’abandon au-delà des vacances de la Toussaint, les cotisations seront dues pour l’année complète ;
* Les données collectées sur le présent formulaire et le cas échéant, les références bancaires, ne seront pas conservées au-delà des 3 années.

Fait à ……………………………………………, le ………………………………...

Signature du.des redevable.s

(faire précéder la signature de la mention « *Lu et Approuvé* »)